

Greffier
du Tribunal de Commerce de
BRIEY
PALAIS DE JUSTICE
R.P. 88

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

54153 BRIEY CEDEX

Concernant :

Dépôt effectué par :

! S.A.R.L. AZ MEDICAL
! 3 Rue Alfred Lohé
! 54350 MONT SAINT MARTIN
!
!
!

! SA Conseil d'Administration
! 14 avenue de la Gare
! 55600 MONTMEDY
!
!
!

Numéro RCS : BRIEY B 422 605 204

(9549/1999B00051)

! Pièces déposées le 19/11/2003

Numéro : 230829

! P.V. D'ASSEMBLEE du 15/10/2003

! - Nomin. co-gerant(s)

Le Greffier,


Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

AZ MEDICAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 3 Rue Alfred Labbé
54350 MONT SAINT MARTIN (MEURTHE ET MOSELLE)

R.C.S. BRIEY 422 605 204

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 OCTOBRE 2003

L'an deux mille trois
Et le quinze Octobre à dix neuf heures trente,
les associés se sont réunis au siège social, en assemblée
générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mr Jean François SZTUKA, pour	249 parts
- Mme BORZECKI Claudine, pour	251 parts

Soit	500 parts
	=====

sur un total de 500 parts composant le capital social.

Mr SZTUKA Jean François, nommé secrétaire, préside la séance
en qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement
délibérer et prendre ses décisions, les associés présents
représentant la totalité des parts sociales émises par la
société.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente
assemblée est le suivant :

- Nomination d'une nouvelle gérance,
- Pouvoir à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance
et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met
successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

En complément de Mr Jean François SZTUKA, l'assemblée
générale décide de nommer en qualité de co-gérant :

- Mme BORZECKI Claudine épouse SZTUKA, demeurant à MONTMEDY
(MEUSE), 15 Rue Pasteur ,
pour une durée illimité, à compter du ce jour.

C.S.

J.F.S.

Mme BORZECKI Claudine exercera ses fonctions conjointement avec Mr Jean François SZTUKA dont le mandat se poursuit.

Mme BORZECKI Claudine, présent à l'assemblée, déclare accepter les fonctions de gérance qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Mr Jean François SZTUKA

Mme BORZECKI Claudine

